

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 NOVEMBRE 2018 à 20 H 30**

	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoirs à
Mme Nathalie THIERRY	<b>X</b>			
M. Jean-Jacques DEHAIS	<b>X</b>			
Mme Françoise VAUTIER	<b>X</b>			
Mme Sophie CLAIR	<b>X</b>			
M. Gérard DUJARDIN	<b>X</b>			
Mme Dominique HAVET	<b>X</b>			
M. Pierre LOZOUET	<b>X</b>			
Mme Armelle DUBEC	<b>X</b>			
M. Éric LESOBRE	<b>X</b>			
Mme Sandrine BOINET-TOURMENTE		<b>X</b>		
M. Xavier LEVASSEUR	<b>X</b>			
Mme Valérie BASLEY	<b>X</b>			
M. Emmanuel MOREL	<b>X</b>			
Mme Chantal DUJARDIN	<b>X</b>			

Secrétaire de séance : Mme HAVET Dominique.

**1° - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 29 OCTOBRE 2018 :**

Approbation du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents.

**2° - ADHESION MISSIONS OPTIONNELLES DU CDG : SANTE PREVENTIVE :**

Mme le Maire informe le Conseil que l'adhésion à la médecine préventive auprès du Centre de Gestion arrive à échéance au 31 Décembre 2018.

Le Centre de Gestion propose une convention cadre permettant, sur demande expresse de la Collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin. Mme le Maire propose de faire appel à la mission suivante : médecine préventive. Mme le Maire invite le Conseil à prendre connaissance du dossier émis par le Centre de Gestion.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide d'adhérer** à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion, uniquement pour la mission de médecine préventive ; **autorise** Mme le Maire à signer les actes subséquents.

**3° - ELECTIONS – COMMISSION DE CONTRÔLE : DESIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL :**

Mme le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération a été prise le 8 Octobre dernier, dans le cadre de la création du Répertoire Electoral Unique (REU), nommant un délégué de l'Administration, ainsi qu'un délégué du Tribunal de Grande Instance. Cependant, dans les Communes de 1 000 habitants et plus, la Commission de Contrôle doit être aussi composée d'un Conseiller Municipal et d'un suppléant. Mme le Maire propose de nommer Madame BASLEY Valérie en tant que déléguée titulaire et Monsieur DUJARDIN Gérard en tant que délégué suppléant.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **désigne** Mme BASLEY Valérie en tant que déléguée titulaire et M. DUJARDIN Gérard en tant que délégué suppléant.

**4° - BONS CADEAUX POUR LES AGENTS COMMUNAUX :**

Mme le Maire propose au Conseil d'attribuer aux agents communaux, en fin d'année, des bons cadeaux. 15 agents sont concernés.

Accord du **Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents.

**5° - BONS CADEAUX ENFANTS DES AGENTS COMMUNAUX (- 12 ANS) :**

Mme le Maire propose au Conseil de renouveler l'idée de bons cadeaux pour les enfants des agents communaux, âgés de moins de 12 ans (7 enfants concernés). La valeur du bon les années antérieures était de 30 €. Mme le Maire propose au Conseil d'augmenter la valeur du bon à 35 €.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **fixe** le montant du bon cadeau à 35 €, pour les enfants des agents communaux, âgés de moins de 12 ans.

**6° - PRIME DE FIN D'ANNEE :**

Mme le Maire propose au Conseil de modifier la délibération prise le 19 Décembre 2016, concernant la prime de fin d'année qui a été instituée en 1980 et maintenue en 1984. Elle est versée aux agents communaux en décembre.

Mme le Maire propose au Conseil d'une part, de ne pas verser cette prime de fin d'année aux agents absents pour maladie de longue durée, d'autre part que la prime de fin d'année soit versée au prorata temporis, en cas de maladie ordinaire.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** de ne pas verser de prime de fin d'année aux agents absents pour longue maladie, **décide** de verser la prime aux agents en arrêt pour maladie ordinaire, au prorata du temps de présence.

### **7° - RGPD : ADHESION A L'ASSOCIATION ADICO :**

Vu le développement des nouvelles technologies numériques et leurs applications dans les Collectivités. Considérant que l'utilisation des données à caractère personnel par la Commune est soumise à un cadre légal, pour garantir le respect de la vie privée et des libertés individuelles, Mme le Maire propose au Conseil d'adhérer à l'association ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités, qui accompagnera la Commune à la protection des données, **pour une durée de 4 ans**. Le délégué informera et conseillera le responsable des traitements, il contrôlera le respect du cadre juridique et coopérera avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Une cotisation annuelle est fixée par l'Association ADICO à 58 € HT.

Le montant du devis d'accompagnement à la protection des données s'élève à 1 452.00 € TTC,

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** d'adhérer à l'association ADICO et de verser une cotisation annuelle de 58 € HT ; **autorise** Mme le Maire à signer le devis d'accompagnement à la protection des données d'un montant de 1 452 € TTC, ainsi que la convention d'adhésion « prestation unique », qui est renouvelable par tacite reconduction tous les ans, et le contrat d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel, pour une durée de 4 ans.

### **8° - SPL CINE SEINE : ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES ET AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL:**

Mme le Maire rappelle au Conseil que la Commune est actionnaire dans la SPL Ciné Seine à hauteur de 9.30%.

Il est envisagé par la SPL d'augmenter le capital social, et d'ouvrir le capital aux Communes suivantes : Bourg-Achard, Cormeilles, Buchy, Goderville et Houpeville. Ces nouveaux actionnaires entendent confier à la SPL les contrats de diffusion cinématographique sur leur territoire.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** la modification des statuts en conséquence ; **autorise** les représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration à prendre ou signer tous actes utiles à la dite augmentation du capital social dans la SPL Ciné Seine ; et à l'augmentation du nombre de sièges au conseil d'administration qui passerait de 7 à 12 sièges ; **confirme** Mme le Maire comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ; **confirme** Mme le Maire comme mandataire représentant la Commune Terres de Caux au conseil d'administration de la société.

### **9° - REPAS DES AINÉS – PARTICIPATION DES CONJOINTS DE MOINS DE 65 ANS :**

Les conjoints des Aînés de moins de 65 ans peuvent participer au repas des Aînés, moyennant une participation financière de 25 €. Mme le Maire propose au Conseil d'augmenter le montant de la participation.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **décide** de porter à 28 € le montant de la participation.

### **10° - DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRIMITIF 2018 :**

A - Opérations d'ordre (patrimoniales) :

Opérations d'éclairage public de 2012, 2014, 2015 et 2016 terminées (Impasse des Eiders, Rue Lemarchand, rue du Mouchel), décision modificative à prévoir comme suit :

Dépenses :

Art. 21534-041 : 140 340.97 €

Recettes :

Art. 238-041 : 26 884.95 €

Art. 13258-041 : 113 456.02 €

**TOTAL : 140 340.97 €**

**140 340.97 €**

Opérations d'amortissement (transfert entre sections) concernant des effacements de réseaux en 2009, 2011, 2014 et 2015. Décision modificative à prévoir comme suit :

Dépenses Fonctionnement :

Art. 6811-042 : + 3 500 €

Art. 023 : - 3 500 €

Recettes Investissement :

Art. 280422-040 : + 3 500 €

Art. 021 : - 3 500 €

B – Opérations réelles : nécessité d'abonder le chapitre 012 : charges du personnel, élus et charges sociales.

Proposition de décision modificative :

Diminution sur crédits ouverts :

Art. 6184 (forma élus) : - 1 580 €

Art. 6227 (frais contentieux) : - 2 000 €

Art. 615232 (entretien réseaux) : - 320 €

3 900 €

Augmentation sur crédits ouverts :

Art. 6411 : + 16 000 € (personnel titulaire)

Art. 6451 : + 6 900 € (charges sociales)

22 900 €

Art. 7336 : + 3 000 € (droit place)

Art 7482 : + 8 000 € (compens droit mutation)

Art. 778(8) : + 8 000 € (produits exceptionnels)

C) – Dépenses investissement :

Mme le Maire informe le Conseil qu'il y a un dépassement au niveau du chapitre 1641 « Emprunts en euros » et propose la décision modificative suivante :

Chap 23 - art. 2313 : - 460.00 €

Chap 16 - Art. 1641 : + 460.00 €

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **approuve** les décisions modificatives au budget primitif 2018, telles que présentées.

## **11° - AUTORISATION DE DEPENSES IMPREVUES SUR LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2019 :**

Afin de pouvoir payer des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif 2019, Mme le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette autorisation de dépenses.

### Propositions :

Art. 2152 – opé. 117 : (travaux voirie) :	15 000 €
Art. 2152 – opé. 145 : (travaux bât voyageurs gare) :	15 000 €
Art. 2158 - opé. 110 (acquisition matériel) :	20 000 €
Art 2188 - opé 116 : (travaux bât communaux) :	20 000 €
Art. 2181 – opé 141 : (installations générales, agencement salle Clara) :	20 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>90 000 €</b>

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré valablement, **autorise** Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans les limites prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, **accepte** les montants des crédits mentionnés ci-dessus, ainsi que leur affectation.

## **12°- INFORMATIONS DU MAIRE :**

- **Chapelle du Tôt** : investigations complémentaires au niveau de la charpente, ainsi qu'enduit de façade.
- **Cérémonie vœux** : vendredi 4 janvier à 19 h 00 – Salle Clara.
- **Repas des Aînés** : 8 Décembre à 12 H 00.
- **Repas du personnel communal** : 14 Décembre à 19 H 00 – Salle Clara.
- **Repas Téléthon** : samedi 1<sup>er</sup> décembre
- **Lotissement communal** : permis d'aménager en cours d'instruction.
- **Chemins de randonnées** : Actions en cours – compétence de la CCICV.
- **Ligne de bus n°29** : peu d'arrêts et des horaires inadaptés (pas de liaison avec les horaires de la gare) au Tôt. La Région, organisatrice des transports, sera interrogée pour une amélioration de la desserte.

Séance levée à 23 H 00.